



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 Janvier 1999

**Modification du montant de l'indemnité de service allouée à certains
grades des catégories B et C**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99049

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999

Direction Ressources Humaines

**Modification du montant de l'indemnité de service allouée à
certains grades des catégories B et C**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des négociations qui ont abouti à la signature du Protocole d'Accord du 18 Février 1998, il est proposé de revaloriser l'indemnité de service des agents concernés et la porter de 4.924 F par an à 6.448 F par an, conformément au tableau ci-annexé, avec effet du 1er Janvier 1999.

Cette revalorisation s'effectuera dans les mêmes conditions que celles adoptées par les délibérations relatives au Régime Indemnitaire des différentes filières, à savoir :

15/01/93 (filières administrative, technique, sanitaire et sociale) ;

16/04/93 (filières sportive et culturelle) ;

10/10/97 (filière animation) ;

27/02/98 (toutes filières) ;

et ce, dans le respect des montants maximums individuels et dans la limite de l'enveloppe indemnitaire et de l'indemnité d'exercice de mission des préfetures.

Les crédits correspondants seront prévus au BP 99.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- revaloriser l'indemnité de service dans les conditions ci-dessus énoncées.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)